

# CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2011

## Affichage des décisions en date du 7 février 2011

### 1. CREATION DE LA ZAC DE LA RENAUDAIS : PRESENTATION DU PROJET

(Rapporteur : M Gautier)

La collectivité a décidé d'engager les études préalables à la réalisation de la ZAC de la Renaudais au Nord Ouest de l'agglomération. Un dossier de concertation est actuellement à la disposition du public. Monsieur Thierry LE BERRE du Cabinet ARCHIPOLE a présenté au conseil municipal le parti d'aménagement proposé.

### 2. CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A M ET MME LARDEUX RUE DU VIVIER LOUIS

(Rapporteur : M Gautier)

M et Mme HENRY sont propriétaires des parcelles cadastrées section AX n°346 et n° 347 constituant le chemin d'accès à la maison de M et Mme LARDEUX. Afin de faciliter les accès de tout à chacun à leur propriété, M et Mme HENRY ont formulé le souhait de déplacer l'accès à la propriété de leurs voisins. En conséquence, ils ont sollicité la commune en vue d'acquérir une bande de terrain de 3 m de large (118 m²) pour aménager une voie de desserte privative « rue du Vivier Louis » à M et Mme LARDEUX.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la cession de cette bande de terrain de 118 m² à M et Mme LARDEUX au prix de 1 500 € au frais de M et Mme HENRY.

### 3. LOTISSEMENTS COMMUNAUX DE LA BASSE RENAUDAIS : COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES DE CONSTRUCTEUR : ATTRIBUTION DES LOTS AUX PARTICULIERS

(Rapporteur : M Gautier)

Par délibération en date du 7 avril 2010, le conseil municipal a autorisé la commercialisation des 36 lots libres de constructeur issus des lotissements communaux de la Basse Renaudais.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des lots libres de constructeur issus des lotissements communaux de la Basse Renaudais qui ont fait l'objet d'une réservation.

N° lot	Nom de l'acquéreur	Surface du lot	Prix maximal/m² (hors TVA sur marge)	Prix maximal total (hors TVA sur marge)	TVA sur marge	Prix total avec TVA sur marge
11	M. VEGA Mario et Mme MORENO Marie-Christine	459	137,14	62947,26	11823,84	74 771,10
19	M. COURGEAULT Sylvain Melle ANNE Magali	462	142,14	65 668,68	12353,88	78 022,56
16	M. VIRIG Sébastien et Melle DELAUNAY Anne-Sophie	400	142,14	56 856,00	10696	67 552,00
20	M. et Mme GRANDJEAN Vanessa et Damien	422	137,14	57 873,08	10870,72	68 743,80
34	M. et Mme KILIC Mazhar et Melike	388	137,14	53 210,32	9994,88	63 205,20

### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2010 PRINCIPAL ET ANNEXES

(Rapporteur : C. GERE)

L'exercice comptable 2010 étant clos, il convient de constater les résultats reportés ainsi que les restes à réaliser.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		198 104,37			0,00	198 104,37
Résultats affectés (compte 1068)		871 219,95			0,00	871 219,95
Opérations de l'exercice	2 084 498,92	2 869 340,77	9 028 090,73	10 152 604,30	11 112 589,65	13 021 945,07
<b>TOTAUX</b>	<b>2 084 498,92</b>	<b>3 938 665,09</b>	<b>9 028 090,73</b>	<b>10 152 604,30</b>	<b>11 112 589,65</b>	<b>14 091 269,39</b>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>1 854 166,17</i>		<i>1 124 513,57</i>	<i>0,00</i>	<i>2 978 679,74</i>
Restes à réaliser	3 460 253,00	785 870,00			3 460 253,00	785 870,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 544 751,92</b>	<b>4 724 535,09</b>			<b>5 544 751,92</b>	<b>4 724 535,09</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>820 216,83</b>			<b>1 124 513,57</b>		<b>304 296,74</b>

<b>BUDGET ANNEXE ZA LA RENAUDAIS</b>						
Résultats reportés		205 226,72	129 689,16		129 689,16	205 226,72
Résultats affectés (compte 1068)		25 098,28			0,00	25 098,28
Opérations de l'exercice	107 292,39		132 390,67	107 292,39	239 683,06	107 292,39
<b>TOTAUX</b>	<b>107 292,39</b>	<b>230 325,00</b>	<b>262 079,83</b>	<b>107 292,39</b>	<b>369 372,22</b>	<b>337 617,39</b>
<i>Résultats de clôture</i>		123 032,61	154 787,44		154 787,44	123 032,61
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>123 032,61</b>	<b>154 787,44</b>		<b>154 787,44</b>	<b>123 032,61</b>
<b>BUDGET ANNEXE URBANISATION SECTEUR OUEST</b>						
Résultats reportés				2 860 146,30	0,00	2 860 146,30
Résultats affectés (compte 1068)					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	2 845 626,41	2 845 626,41	2 955 620,87	551 528,34	5 801 247,28	3 397 154,75
<b>TOTAUX</b>	<b>2 845 626,41</b>	<b>2 845 626,41</b>	<b>2 955 620,87</b>	<b>3 411 674,64</b>	<b>5 801 247,28</b>	<b>6 257 301,05</b>
<i>Résultats de clôture</i>	0,00			456 053,77	0,00	456 053,77
Restes à réaliser						0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 845 626,41</b>	<b>2 845 626,41</b>				<b>2 845 626,41</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>			<b>0,00</b>	<b>456 053,77</b>	<b>0,00</b>	<b>456 053,77</b>
<b>BUDGET ANNEXE BASSE LA RENAUDAIS</b>						
Résultats reportés					0,00	0,00
Résultats affectés (compte 1068)					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	899 127,52		1 826 379,52	1 811 239,90	2 725 507,04	1 811 239,90
<b>TOTAUX</b>	<b>899 127,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 379,52</b>	<b>1 811 239,90</b>	<b>2 725 507,04</b>	<b>1 811 239,90</b>
<b>BUDGET ANNEXE BASSE LA RENAUDAIS</b>						
<i>Résultats de clôture</i>	899 127,52		15 139,62		914 267,14	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>899 127,52</b>	<b>0,00</b>			<b>899 127,52</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>899 127,52</b>		<b>15 139,62</b>		<b>914 267,14</b>	<b>0,00</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2010 du budget de la commune et des budgets annexes, après que le Maire se soit retiré de la salle.

#### 5. AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL (Rapporteur : C. GERE)

Le vote du compte administratif 2010 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement 2010 de 1 127 713,93 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'affecter au budget 2011, en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » le résultat constaté 2010.

#### 6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011 (Rapporteur : C. GERE)

Dans le cadre du vote du budget, il convient de fixer les taux d'imposition 2011 en ce qui concerne les trois taxes communales : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

TAXE	TAUX 2011
Taxe d'habitation	17.30
Foncier bâti	19.00
Foncier non bâti	37.94

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2010 en ce qui concerne les trois taxes communales.

#### 7. BUDGET PRIMITIF 2011 COMPTE PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « ZA DE LA RENAUDAIS », URBANISATION BASSE RENAUDAIS ET « URBANISATION SECTEUR OUEST » (Rapporteur : C. GERE)

Après le débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour procéder au vote de son budget primitif arrêté comme suit :

Libellés	RAR 2010	Propositions BP 2011	Total votes
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<u>Dépenses</u>	<u>3 460 253.00</u>	<u>12 521 848.40</u>	<u>15 982 101.40</u>
Fonctionnement		9 752 999.00	9 752 999.00
Investissement	3 460 253.00	2 768 849.40	6 229 102.40
<u>Recettes</u>	<u>785 870.00</u>	<u>15 196 231.40</u>	<u>15 982 101.40</u>
Fonctionnement		9 752 999.00	9 752 999.00
Investissement	785 870.00	5 443 232.40	6 229 102.40
<b>ZA LA RENAUDAIS</b>			
<u>Dépenses</u>		<u>695 898.98</u>	<u>695 898.98</u>
Fonctionnement		465 573.99	465 573.99
Investissement		230 324.99	230 324.99
<u>Recettes</u>		<u>695 898.98</u>	<u>695 898.98</u>
Fonctionnement		465 573.99	465 573.99
Investissement		230 324.99	230 324.99
<b>BASSE RENAUDAIS</b>			
<u>Dépenses</u>		<u>3 899 127.52</u>	<u>3 899 127.52</u>
Fonctionnement		3 000 000.00	3 000 000.00
Investissement		899 127.52	899 127.52
<u>Recettes</u>		<u>3 899 127.52</u>	<u>3 899 127.52</u>
Fonctionnement		3 000 000.00	3 000 000.00
Investissement		899 127.52	899 127.52
<b>SECTEUR OUEST</b>			
<u>Dépenses</u>		<u>595 553.77</u>	<u>595 553.77</u>
Fonctionnement		595 553.77	595 553.77
Investissement			
<u>Recettes</u>		<u>595 553.77</u>	<u>595 553.77</u>
Fonctionnement		595 553.77	595 553.77
Investissement			

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2011 de la commune et des budgets annexes

## 8. CREATIONS DE POSTES A L'UNITE HYGIENE DES LOCAUX

(Rapporteur : M. GAUTIER)

L'augmentation des équipements publics a engendré des besoins auxquels la commune a fait face temporairement avec des personnes en contrat à durée déterminée. Une étude a été engagée par la société HYDIAC qui a permis de définir précisément le niveau de prestations des différents sites. Il en résulte un nombre d'heures de prestations de ménage s'élevant à 18 640 heures contre 20 270 heures précédemment effectuées. Il convient désormais d'ajuster les postes correspondant. La différence soit 1 630 heures serait affectée à d'autres besoins de la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer les postes suivants : 4 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 11/35<sup>e</sup>, 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 24.5/35<sup>e</sup>, 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 31/35<sup>e</sup>

## 9. TRANSFORMATION D'UN CONTRAT AIDE EN POSTE PERMANENT AU SERVICE « ASSOCIATIONS/ CULTURE »

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Un contrat aidé a été conclu dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat. Ce contrat affecté au service « Associations/Culture » arrive à échéance le 23 mars 2011. Compte tenu des besoins au sein de ce service intégré au pôle « Vie de la Cité », il convient de créer un poste permanent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet à compter du 24 mars 2011.

## 10. TRANSFORMATION D'UN CONTRAT AIDE EN POSTE PERMANENT AU SERVICE « COMMUNICATION »

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Un contrat aidé a été conclu dans le cadre du dispositif mis en place par l'Etat. Ce contrat affecté au service « communication » est arrivé à échéance. Compte tenu des besoins au sein de ce service intégré au pôle de la Citoyenneté et de la Solidarité, il convient de créer un poste permanent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 28/35e à compter du 1er mars 2011.

## **11. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE D'EMPLOI AU SERVICE FINANCES**

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Par délibération du conseil municipal du 3 février 2010, il a été décidé d'établir un contrat à durée déterminée d'un an pour faire face à la vacance d'emploi au service Finances. Compte tenu, que l'agent occupant ce poste est dans l'attente du résultat du concours d'attaché territorial, il est nécessaire de renouveler son contrat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler le contrat au service Finances pour une période d'un an à compter du 9 février 2011 pour faire face à la vacance d'emploi.

## **12. RESSOURCES HUMAINES : REVALORISATION DE LA REMUNERATION D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE**

(Rapporteur : M. GAUTIER)

Par délibération du conseil municipal du 30 janvier 1997, il a été créé un emploi de catégorie A pour assurer la direction du Point Accueil Emploi. L'agent occupant ce poste bénéficie d'un contrat à durée indéterminée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007. Sa rémunération a été fixée par référence au grade d'attaché territorial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser la rémunération de cet agent.

## **13. INSTALLATIONS CLASSEES AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : DOSSIER PRESENTE PAR LE GAEC LA MILLAIS EN VUE DE RESTRUCTURER UN ELEVAGE DE BOVINS AU LIEUDIT LA MILLAIS A MELESSE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : L Besserve)

Par arrêté du 29 octobre 2010, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier présenté par le GAEC La Millais en vue de restructurer un élevage de bovins implanté au lieudit La Millais à MELESSE. Certaines parcelles inscrites au plan d'épandage sont situées au lieudit « Le Châtelier » en BETTON. L'enquête se déroulera du 10 janvier au 11 février 2011. Conformément au Code de l'Environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

A l'unanimité, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le dossier présenté par le GAEC La Millais en vue de restructurer un élevage de bovins implanté au lieudit La Millais à MELESSE.

## **14. AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE LA FERME DE LA CHAPERONNAIS : APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX, DEFINITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE AFFECTEE AUX TRAVAUX ET DECISION DE LANCER LA CONSULTATION DES MAITRES D'ŒUVRE**

(Rapporteur : L.BESSERVE)

Dans le cadre de projet éducatif de la collectivité, l'équipe municipale a décidé d'engager les études préalables à l'aménagement d'un accueil de loisirs sans hébergement sur le site de la Ferme de la Chaperonnais. Le programme des travaux prévoit plusieurs tranches qui permettront à terme que la Ferme de la Chaperonnais devienne un équipement d'accueil et de loisirs pour l'ensemble de la population. L'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à 1 000 000 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux, valider l'enveloppe financière affectée aux travaux et décider de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

## **15. FIXATION DES CRÉDITS SCOLAIRES DE 2011**

(Rapporteur : F. TIROT)

Dans le cadre de l'élaboration du vote du budget primitif, il appartient au conseil municipal de fixer le montant des crédits scolaires. Il est proposé de maintenir le montant fixé en 2010 par élève. Ces crédits scolaires sont déterminés au vu des effectifs scolarisés dans les écoles au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour 2010, les 3 groupes scolaires publics et le groupe scolaire privé représentent un effectif de 988 élèves.

Les crédits s'élèvent pour 2011 à 81 350.25 € répartis de la façon suivante :

- Montant affecté aux dépenses de photocopies : 7 532.72 € (12 photocopies/semaine /élève pour les écoles primaires et 6 photocopies/semaine/élève pour les écoles maternelles)
- Montant affecté aux projets d'école : 25 057.45 € (31.42 € par élève primaire et 15.71 € par élève maternelle)
- Montant affecté aux fournitures scolaires : 48 760.08 € (33.66 € par élève, 336.60 € par classe + 51 € par classe pour Noël)

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- DE FIXER les crédits scolaires des 5 groupes scolaires publics et du groupe scolaire privé pour l'année civile 2011 : fournitures, photocopies, projets d'écoles ;
- D'INSCRIRE au budget primitif 2011, la somme de 81 350.25 € correspondant aux crédits de fonctionnement déterminés pour les établissements scolaires de la commune
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser aux directeurs / directrices d'école le montant des crédits prédéterminés.

## 16. PENICHE SPECTACLE : FIXATION DES TARIFS

(Rapporteur : Mme LESOUEF)

La Péniche Spectacle fera escale du 16 au 19 avril 2011, place de la Cale. Trois spectacles seront programmés en soirée, au cabaret du marché et pour les scolaires.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de fixer les tarifs pour le spectacle de Marcio Faroco du samedi 16 avril à 20h30 comme suit : Entrée : 6 € ; tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants...) 4 € ; gratuité jusqu'à 15 ans.

## 17. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteurs : M. GAUTIER, M. LESOUEF, C. PIRON, S. ROUILLARD, MP. LEGENDRE, R. PIEL, P. DONCK)

La commission Vie de la Cité s'est réunie à deux reprises pour analyser les demandes de subventions des associations pour l'année 2011. Chaque dossier a été examiné avec vigilance. La présence ou non de salariés, les réserves financières disponibles ont été des éléments déterminants.

NOM DE L'ASSOCIATION	2011
<b>SPORT</b>	<b>130 900,00</b>
Amicale Cyclo Touriste Bettonnaise	100,00
Asso. Sportive du collège F. TRUFFAUT	300,00
A.T.B. (Association Tennis Bettonnais)	3 000,00
Betton Twirling Sport	300,00
Le Cochonnet Bettonnais	300,00
Cyclo Loisirs Bettonnais	200,00
C.S.B. (Club Sportif Bettonnais)	116 000,00
<i>Fonctionnement</i>	86 000,00
<i>Animations : Triathlon, Tout Betton Court...</i>	17 050,00
<i>Aide à l'emploi (2 * 6 000 €)</i>	12 000,00
<i>Matériel</i>	950,00
Dojo Bettonnais	1 000,00
Houidi Breizh Roller Hockey	800,00
Skate 4 life	500,00
<i>Fonctionnement</i>	100,00
<i>Animation</i>	400,00
Echecs Club Betton	200,00
Union des Pêcheurs - Ecole de pêche	200,00
<b>CULTURE</b>	<b>164 200,00</b>
Courts en Betton	300,00
Les Amis de l'Orgue	200,00
Les Chemins de la Mémoire	600,00
Ecole de Musique	138 100,00
<i>Fonctionnement</i>	131 000,00
<i>Quotient familial</i>	4 600,00
<i>Matériel</i>	2 500,00
Eveil	9 700,00
<i>Théâtre</i>	2 200,00
<i>Sub. Exceptionnelle 80 ans Eveil en 2010</i>	500,00
<i>Cinéma</i>	7 000,00
Le Festival de l'Ille	10 800,00
<i>Fonctionnement</i>	9 300,00
<i>Animation déambulation</i>	
<i>Quotient familial</i>	1 500,00
DA.GY.BE	4 500,00

NOM DE L'ASSOCIATION	2011
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	<b>3 450,00</b>
A.B.A.B. (Association Bienvenue A Betton)	450,00
Club de l'amitié	200,00
GDCEC (Groupement Communal de Défense contre les ennemis des cultures)	750,00
A.D.P.C. 35	1 000,00
Modelem Concept	100,00
UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)	300,00
ABVV (Ass. Bettonnaise du Vert Village)	500,00
Les jardins d'Armorique	150,00
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>102 550,00</b>
Crèche Polichinelle	93 900,00
Ille aux enfants	8 500,00
Parents de la halte garderie	150,00
<b>SOLIDARITE</b>	<b>18 523,20</b>
Bol d'air	250,00
Mouvement Vie Libre	250,00
A.C.S.E. 175	2 090,00
A.D.M.R.	1 000,00
A.E.F. (Association Emplois Familiaux)	1 633,20
<i>Emploi</i>	1 633,20
Relais Services	13 300,00
<i>Fonctionnement</i>	5 300,00
<i>Mission déléguée</i>	315,00
<i>Atelier lecture</i>	1 296,00
<i>Déchets verts</i>	6 389,00
<b>INTERNATIONAL</b>	<b>5 200,00</b>
Betton-Monténégro	200,00
Comité de Jumelage	1 000,00
Betton Solidarité	3 000,00
DEFI	1 000,00
<b>TOTAL 1</b>	<b>416 823,20</b>
<b>Autres subventions</b>	<b>8 243,00</b>
Subventions associations extérieures (*)	4 243,00
Amicale du personnel communal	4 000,00
<b>Subventions exceptionnelles</b>	<b>17 153,00</b>
Comice agricole	9 153,00
Participations diverses	8 000,00
<b>TOTAL 2</b>	<b>25 396,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>442 219,20</b>

A l'unanimité, le conseil municipal a adopté le montant des subventions, à l'exception de : 1 abstention pour ACSE 175 (R. PIEL), 1 abstention pour Albatros (T. ANNEIX) et 1 abstention pour Les Jardins d'Armorique (L. TYMEN).

## 18. INFORMATIONS

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

(Rapporteur : M. GAUTIER)

- 07/12/2010, 8 rue de la Raimbauderie, AT 189, 359, 361, 362, 3 857 m<sup>2</sup>, répondue le 08/12/2010
- 08/12/2010, Le Grand Rigné, AY 193, 204 AX 102, 605 m<sup>2</sup>, répondue le 08/12/2010
- 13/12/2010, La Petite Hublais, B 1108 et 1109, 1 079 m<sup>2</sup>, répondue le 14/12/2010
- 16/12/2010, 10 rue du Clos, BC 127, 414 m<sup>2</sup>, répondue le 20/12/2010
- 17/12/2010, 10 rue Jacques Cassard, AE 170, 481 m<sup>2</sup>, répondue le 20/12/2010
- 29/12/2010, 59 rue de la Hamonais, AP 131 et 133, 1 591 m<sup>2</sup>, répondue le 04/01/2011

### DECISIONS DU MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

(Rapporteur : M. GAUTIER)

- **13/10/2010** : avenant au contrat d'assurance « tous risques objets » passé auprès de la SMACL
- **25/10/2010** : élaboration du PLU : réalisation des annexes sanitaires : contrat avec le Cabinet Bourgois (7 000 € HT)
- **02/12/2010** : marché de maintenance et gestion des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse avec le groupement constitué par la société CITEOS, pour un montant annuel forfaitaire de 45 064,30 €
- **02/12/2010** : fournitures de documents imprimés de phonogrammes et de DVD pour la médiathèque de Betton pour un montant minimal annuel de 20 050 € HT et un montant maximal de 80 200 € HT
- **24/12/2010** : marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire de la Haye-Renaud pour un montant HT de :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	
LOT n°1	TNS BTP	Offre de base	43 380,62 €
LOT n°2	DANIEL TP	Offre de base	9 489,50 €
LOT n°3	MARSE CONSTRUCTION	Offre de base	73 333,00 €
LOT n°4	SCOB	Offre de base	9 020,00 €
LOT n°5	SEO	Offre de base	48 817,42 €
LOT n°6	GLAVEROUEST ALU	Offre de base	75 278,00 €
LOT n°7	HEUDE BATIMENT	Offre de base	86 553,04 €
LOT n°8	GEOMETAL	Offre de base	24 821,01 €
LOT n°9	PELE	Offre de base	55 314,42 €
LOT n°10	ARMOR RENOVATION	Offre de base	87 112,68 €
LOT n°11	PRIMAULT	Offre de base	47 810,10 €
LOT n°12	COPROMA	Offre de base	20 768,54 €
LOT n°13	ARVOR AUTOMATISME	Offre de base	19 800,00 €
LOT n°14	ELCOM	Offre de base	57 500,00 €
LOT n°15	SOPEC	Offre de base	18 109,00 €
		+ option 1	1 224,00 €
LOT n°16	HAMON	Offre de base	46 063,89 €
LOT n°17	HAMON	Offre de base	31 677,27 €
		+ option	495,83 €

- **17/01/2011** : Renouvellement de la convention 2011 de la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement concernant la restauration scolaire avec l'intervention de la diététicienne (conseils auprès du gestionnaire de la restauration, participation à des réunions, interventions dans les écoles) pour un montant de 2 022,93 € TTC
- **17/01/2011** : Contrat avec la compagnie CINGLE PLONGEUR pour le spectacle et les ateliers par l'artiste Anne Laure ROUXEL qui auront lieu les 18 et 19 février dans le cadre de la semaine « petite enfance » pour un montant de 1 532,54 € TTC

### REMERCIEMENTS

(Rapporteur : M. GAUTIER)

- M. JOUET, pour l'aide logistique apportée lors de la collecte des 26 et 27/11/2010 pour la Banque Alimentaire de Rennes.